

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°16 du 22 avril 2011**

**PARTIE PERMANENTE  
Etat-Major des Armées (EMA)**

**Texte n°4**

**ERRATUM**

à l'instruction n° 2550/DEF/EMA/RH/PRH du 25 mars 2011 relative à la notation des sous-officiers, officiers mariniers, militaires techniciens des hôpitaux des armées (soumis aux lois et règlements applicables aux sous-officiers), maîtres ouvriers des armées et des militaires du rang, d'active et de réserve.

*Du 14 avril 2011*

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

**ERRATUM à l'instruction n° 2550/DEF/EMA/RH/PRH du 25 mars 2011 relative à la notation des sous-officiers, officiers mariners, militaires techniciens des hôpitaux des armées (soumis aux lois et règlements applicables aux sous-officiers), maîtres ouvriers des armées et des militaires du rang, d'active et de réserve.**

*Du 14 avril 2011*

NOR D E F D 1 1 5 0 3 3 7 Z

---

*Texte modifié :*

Instruction n° 2550/DEF/EMA/RH/PRH du 25 mars 2011 (BOC N° 14 du 8 avril 2011, texte 4. ; BOEM 312.2.2, 313.3.1, 323.3.5.1, 325.4.2, 332.1.3, 614.1.5.3, 614.1.5.4, 614.2.1, 621-4.2.3.1.2, 621-4.3.1).

*Référence de publication :* BOC N°16 du 22 avril 2011, texte 4.

---

L'instruction n° 2550/DEF/EMA/RH/PRH du 25 mars 2011 est modifiée comme suit :

Annexe II. « Guide de notation »

Au point 1. « RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIFS », dans le tableau.

1. Ligne « Armée ou service d'appartenance », colonne « OBSERVATIONS ».

Au lieu de :

« service santé des armées (SSA) » ;

Lire :

« service de santé des armées (SSA) ».

Au lieu de :

« service commun des armées (SCA) » ;

Lire :

« service du commissariat des armées (SCA) ».